



2018 - 2028

L'OURS BRUN DANS LES PYRÉNÉES

Présentation du plan d'action national



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Les Pyrénées sont le dernier territoire de France accueillant l'Ours brun. Alors que depuis le début du siècle dernier la population d'ours ne cessait d'y régresser, la France a mis en place ces dernières décennies plusieurs programmes visant à la reconstitution d'une population viable.

Cet engagement de reconquête d'une biodiversité emblématique et remarquable des Pyrénées s'inscrit dans une politique européenne environnementale, qui s'attache aussi à prendre en compte les enjeux économiques et de développement de ce territoire de montagne.

Les nombreuses concertations menées ces dernières années montrent que les avis sur la question de la conservation de l'ours évoluent mais restent multiples et parfois divergents.

L'État a depuis toujours soutenu l'agriculture de montagne et en particulier les acteurs du pastoralisme notamment par la mise en place dès 2006 d'un plan de soutien à l'économie de montagne complété par des aides spécifiques en faveur de la protection des troupeaux contre la prédation. Pour autant, des solutions partagées restent à inventer pour améliorer les systèmes déjà en place avec l'ensemble des pyrénéens (éleveurs, chasseurs, randonneurs, amoureux de la montagne...). Aujourd'hui, cet accompagnement doit nécessairement continuer d'évoluer, de manière concertée, pour permettre à la fois l'installation durable et la consolidation de cette population d'ours et garantir l'avenir du pastoralisme pyrénéen.

Avec ce nouveau plan d'actions Ours brun, la France s'engage dans la poursuite de ces enjeux, sur le moyen

et le long terme. Cette stratégie est mise en œuvre pour une période de 10 ans, de 2018 à 2028, avec des actions qui seront évaluées et ajustées régulièrement.

En complémentarité, le réseau de coopération transfrontalier Andorre, Espagne et France doit continuer de se consolider autour de ces enjeux communs.

La préservation durable de la population ursine repose sur une mobilisation collective. Sa réussite sera à porter au crédit des populations et des responsables pyrénéens, démontrant leur capacité à prendre en compte la biodiversité dans son ensemble, sans choisir entre des espèces souhaitables et des espèces indésirables parmi la faune et la flore pyrénéennes, et en intégrant l'ensemble de son patrimoine, ses atouts et contraintes pour le développement des Pyrénées.

Nicolas Hulot,
Ministre d'État, ministre de la Transition écologique
et solidaire

Nicolas Hulot



Cette brochure est une présentation synthétique du plan ours pour les années 2018-2028. Les textes complets peuvent être consultés dans le rapport source disponible sur le site Internet de la DREAL Occitanie

Histoire et situation actuelle

Un déclin rapide

Au début du XX^e siècle, les Pyrénées accueillait environ 150 ours. En 1954, il n'en restait plus que 70. En 1980, la population avait fondu comme peau de chagrin avec seulement une quinzaine d'ours, essentiellement dans les Pyrénées occidentales. La dernière observation fiable de l'espèce dans les Pyrénées centrales date de 1988. En 1992, seuls 8 à 10 individus, dont 3 femelles, vivaient encore dans les Pyrénées occidentales.

Second souffle

Sous l'impulsion d'acteurs locaux, un premier renforcement de la population est effectuée en 1996 et 1997 : 3 ours sont relâchés dans les Pyrénées centrales. Dès 1997, on note 2 portées comprenant 2 et 3 oursons. La deuxième réintroduction a lieu en 2006, avec le lâcher de 5 ours. En 2016, les 6 départements français de la chaîne pyrénéenne, les 3 provinces espagnoles et la Principauté d'Andorre sont potentiellement concernés par la présence de l'ours brun.

Aujourd'hui, une situation en balance...

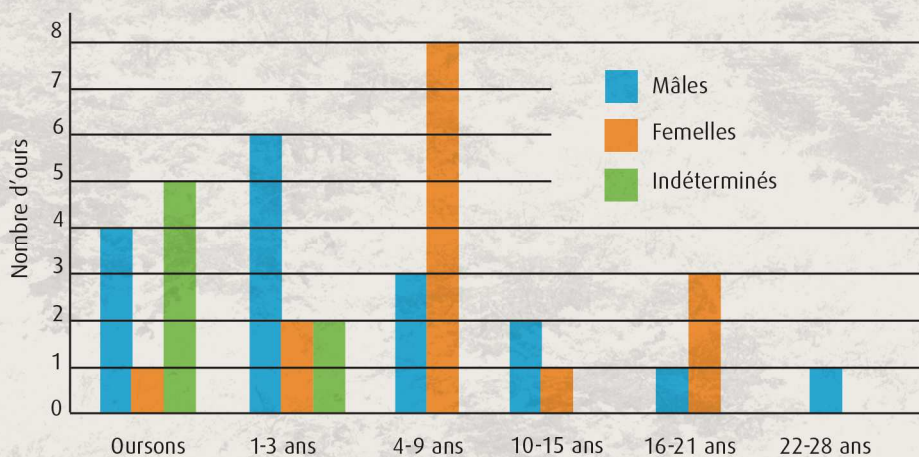
Les indices récoltés sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées au cours de l'année 2016 ont permis de dresser un état des lieux de la population d'Ours bruns.



Peinture extraite d'un manuscrit du Moyen Âge datant de 1200, illustrant le mythe selon lequel l'ourse lécherait ses petits pour leur donner forme.

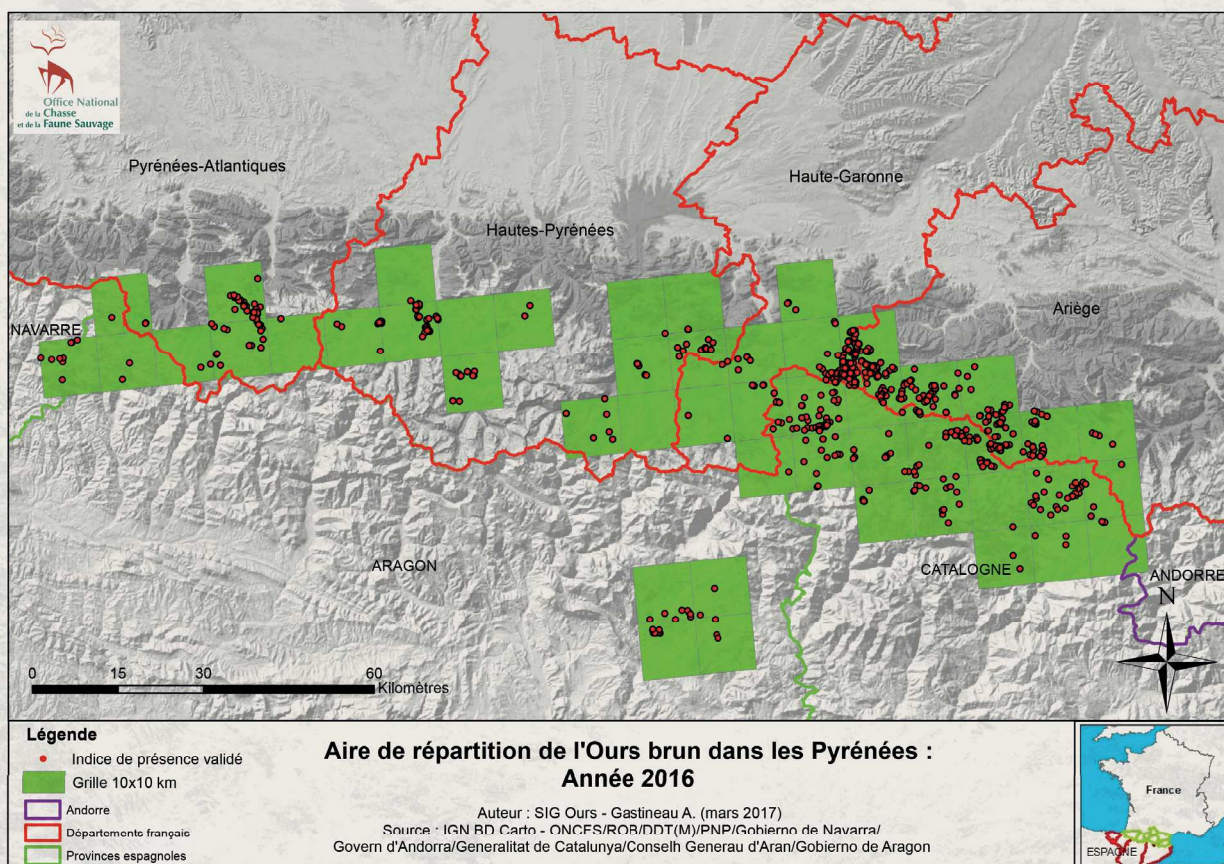


En 2016, sur l'ensemble des Pyrénées, les comptages attestent d'un effectif minimum de 39 ours : 37 en Pyrénées centrales, 2 en Pyrénées occidentales.



Aire de répartition

L'aire totale de présence de l'ours dans les Pyrénées est de l'ordre de 3 800 km². Deux zones se distinguent, l'une sur la partie centrale, l'autre sur la partie occidentale, séparées d'une cinquantaine de kilomètres environ par les hauts massifs du Pic du Midi de Bigorre et du Néouvielle. Les Pyrénées centrales accueillent la plus forte densité d'ours, c'est le cœur de population. Ce noyau s'étend également sur le versant espagnol (Catalogne, Aragon).



Maintenir l'ours dans les Pyrénées

L'ours brun est présent dans de nombreux pays, mais ses populations ont fortement régressé au cours du XX^e siècle à la fois en Europe et en Amérique du nord. Garantir la pérennité de l'espèce passe donc par celle de chacun de ses noyaux, ce qui engage de fait la responsabilité internationale de la France. Dernier bastion de l'espèce, les Pyrénées lui offrent des conditions naturelles favorables, mais le risque de disparition est réel si aucune action n'est engagée.

Besoins vitaux...

La préservation de la population d'ours brun exige celle de son milieu de vie qui est assez vaste pour répondre à l'ensemble de ses besoins vitaux : alimentation, reproduction, hibernation... C'est une espèce omnivore cherchant à la fois des aliments d'origine carnée (insectes, ongulés sauvages et domestiques) et d'origine végétale (tubercules, baies, fruits secs, autres végétaux). Même si l'ours préfère les forêts d'altitude, il peut également fréquenter à certaines saisons les zones plus basses de collines.

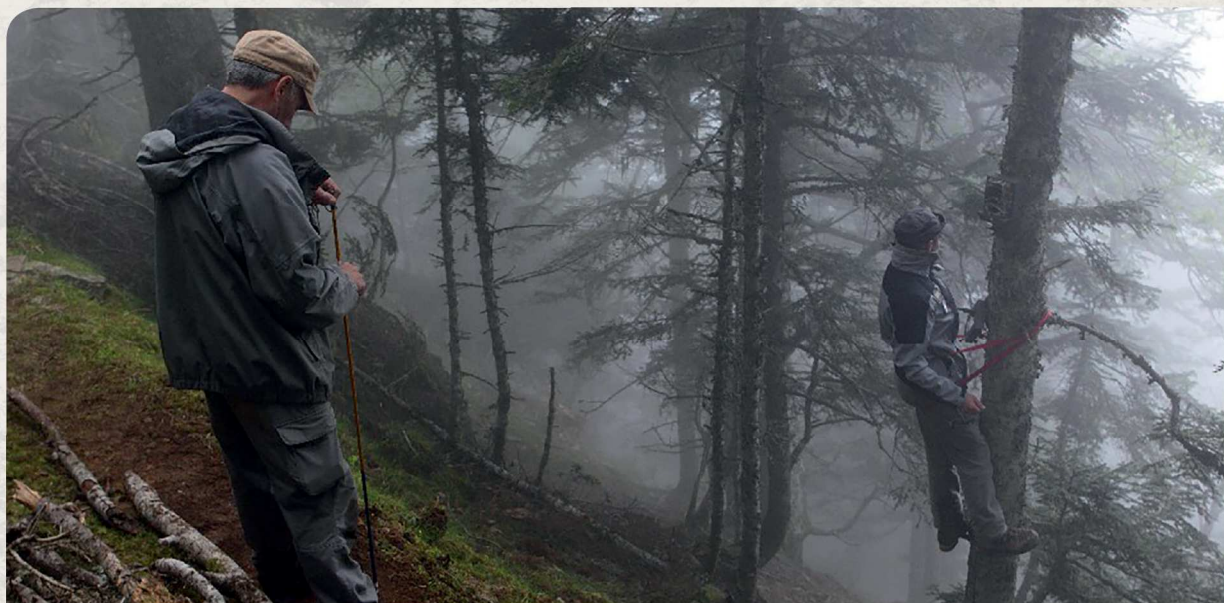
Les diverses études menées montrent que la population d'ours doit être d'au moins cinquante individus matures pour être viable dans les Pyrénées françaises, avec notamment l'existence d'échanges entre les différents noyaux afin de réduire les problèmes de consanguinité.



Ours brun © T.Roger

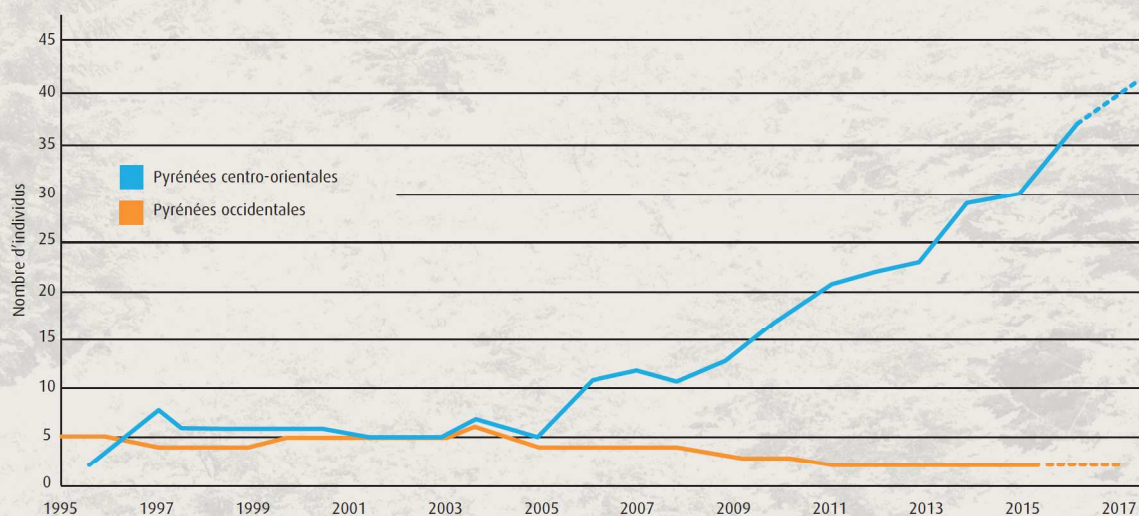
Des ours suivis à la trace...

Les objectifs de suivi de la population ursine sont doubles. Il s'agit tout d'abord d'évaluer la taille de la population et son évolution, mais également de mieux connaître l'espèce et ses habitudes. Pour cela des pièges photographiques, des analyses de poils, de crottes ou, de façon temporaire, des suivis télémétriques peuvent être mis en place. Pour autant, la localisation continue de tous les individus n'est pas souhaitée, ni possible pour des raisons à la fois éthiques, techniques et financières.



Pose d'un piège photographique © ONCFS

Évolution des effectifs depuis 2005





En 2018, le Ministère en charge de l'écologie a annoncé le renforcement de
du noyau occidental avec le lâcher de deux femelles



L'ours brun est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire français © O. Larrey

Préserver une dynamique favorable...

Dans la mesure du possible, la dynamique positive de la population d'ours doit en priorité être assurée par la reproduction des ours locaux. Toutefois, d'un point de vue purement scientifique le renforcement par introduction d'ours constitue la meilleure chance d'obtenir à terme une population viable avec les deux noyaux de population connectés.

C'est dans cette optique que le lâcher de nouveaux individus est prévu, premièrement dans le cadre d'un renforcement de la population et, deuxièmement, dans le cas où un ours disparaîtrait à cause d'un accident lié aux activités humaines (circulation routière, accident de chasse...).

En terme de concertation, ces actions sont discutées, entre autres, dans le cadre du Comité de Massif des Pyrénées qui joue un rôle clé avec les acteurs du territoire. Si la restauration de l'ours engage l'État au regard des dispositions internationales, elle concerne en premier lieu les pyrénéens.

Synergie transfrontalière

Les ours présents du côté français utilisent les deux versants des Pyrénées et traversent régulièrement les frontières espagnoles et andorranes. Cela implique un travail commun avec les autorités des États espagnols et andorrans mais également avec les régions espagnoles (Catalogne, Navarre et Aragon). Ainsi, depuis 2006, des échanges techniques annuels sont organisés. Ils permettent de partager les méthodes de suivi de part et d'autre des frontières. S'y ajoutent des collaborations plus ponctuelles en cas de suivi particulier ou de capture d'un ours.

L'Espagne a par ailleurs élaboré un plan en 2006 nommé *estratègia para la conservació del Oso Pardo en los Pirineos* pour définir, en complémentarité avec la France, les modalités de gestion de la population. Enfin, en 2013, un projet LIFE+ intitulé PIROSLIFE a été proposé par la *Generalitat de Catalunya* à la Communauté Européenne qui l'a validé. L'objectif de PIROSLIFE est de mettre en œuvre une série de mesures visant à améliorer l'état de conservation de l'espèce.

Dans le cadre de cette dynamique transfrontalière, le plan ours prévoit de :

- poursuivre et réactiver les réflexions engagées entre les gouvernements ;
- poursuivre la mutualisation des protocoles et outils de suivi de population ;
- favoriser le partage d'expérience en gestion de population d'ours avec d'autres pays.



Réunion transfrontalière. La coopération avec l'Espagne et Andorre est pertinente et nécessaire car les ours se déplacent sur de grandes distances et ne connaissent pas les frontières humaines © B. Poncet

Cohabiter avec l'homme

Chasse, sylviculture, activités pastorales et loisirs de pleine nature sont les activités les plus concernées par la présence de l'Ours brun dans les Pyrénées. L'expérience des actions menées a permis de dégager un certain nombre de propositions visant à faciliter la cohabitation. La protection de l'ours et la préservation de ses habitats conduisent à repenser la gestion de l'espace pyrénéen. Il est avant tout nécessaire de résoudre les conflits d'intérêt par la concertation pour un meilleur partage de l'espace et des usages de la montagne.

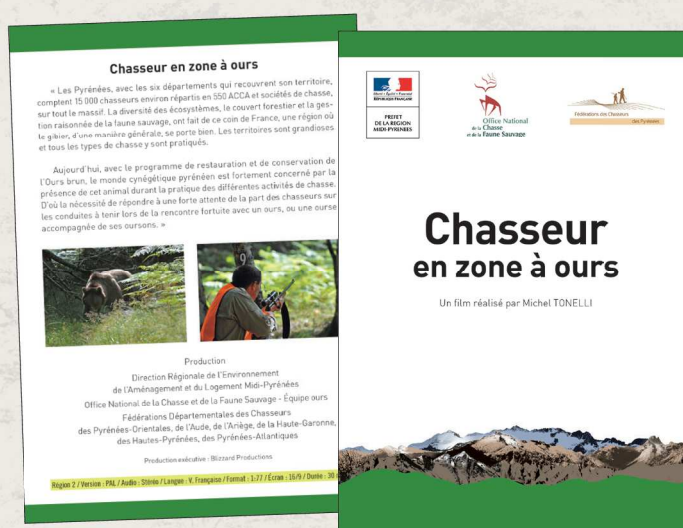


Pratique de la chasse en zone à ours

La chasse est une activité traditionnelle dans les Pyrénées. La conservation de la population d'ours doit se faire en prenant en compte cette activité.

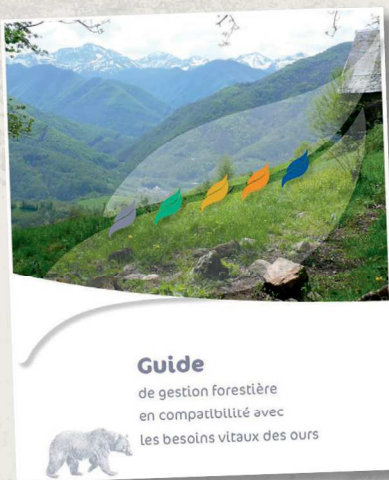
La présence de l'ours ne doit pas modifier les zones et la pratique globale de la chasse. Les activités cynégétiques s'organisent et s'exercent en prenant en compte la présence potentielle de l'ours, cela afin de limiter le plus possible les accidents.

Cette gestion consensuelle repose pour l'essentiel sur l'adaptation de la pratique de la chasse à des situations particulières (femelles suitées, ours en tanière) et un apprentissage par les chasseurs de la biologie, du comportement de l'Ours brun et de l'attitude à adopter en cas de rencontre.



Outil DVD d'information réalisé avec les fédérations des chasseurs des Pyrénées sur la conduite à tenir en cas de rencontre avec un ours

Une gestion forestière compatible avec les besoins de l'ours



La forêt est un milieu de vie indispensable au maintien de l'ours. Elle lui apporte un refuge (repos et déplacement), une zone de nourrissage et un abris contre les intempéries. C'est une espèce qui a besoin d'un grand territoire, notamment pour les mâles adultes lors de grands déplacements liés au rut ou pour les jeunes mâles qui se dispersent.

Afin de répondre à ces besoins un **guide de gestion forestière** a été produit et diffusé à l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif est également de maintenir le plus possible les ours en forêt, afin d'y assurer la disponibilité alimentaire et ainsi limiter leurs incursions dans les estives et éviter toute accoutumance à l'homme.



Les sous-bois forestiers procurent un espace vital essentiel pour l'ours brun © M. Briola

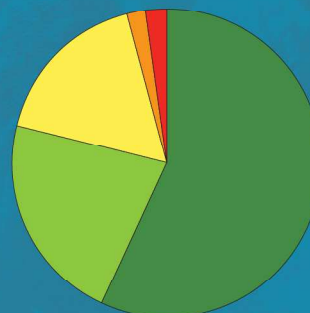


Les attaques mortelles d'Ours brun sur l'homme sont extrêmement rares en Europe et on n'en connaît aucune dans les Pyrénées depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle

Un danger pour l'homme ?

De façon générale il est extrêmement rare qu'un ours attaque un homme. Quelques situations peuvent cependant présenter un risque accru, tant pour l'homme que pour l'ours. Pour y faire face, des protocoles ont été établis ; ils visent à évaluer ces situations et prendre les décisions qui s'imposent pour minimiser les risques. Le diagramme ci-dessous présente les 495 cas recensés, entre 1996 et 2010, de rencontres homme – ours dans les Pyrénées et précise l'attitude adoptée par l'ours :

- s'enfuit (57 %)
- s'éloigne en marchant et disparaît (22 %)
- reste sans manifester de comportement agressif (17 %)
- s'approche de l'observateur sans être menaçant, puis s'éloigne (2 %)
- fait une charge d'intimidation, grogne (2 %)



Accompagnement des activités pastorales en territoire de présence d'ours

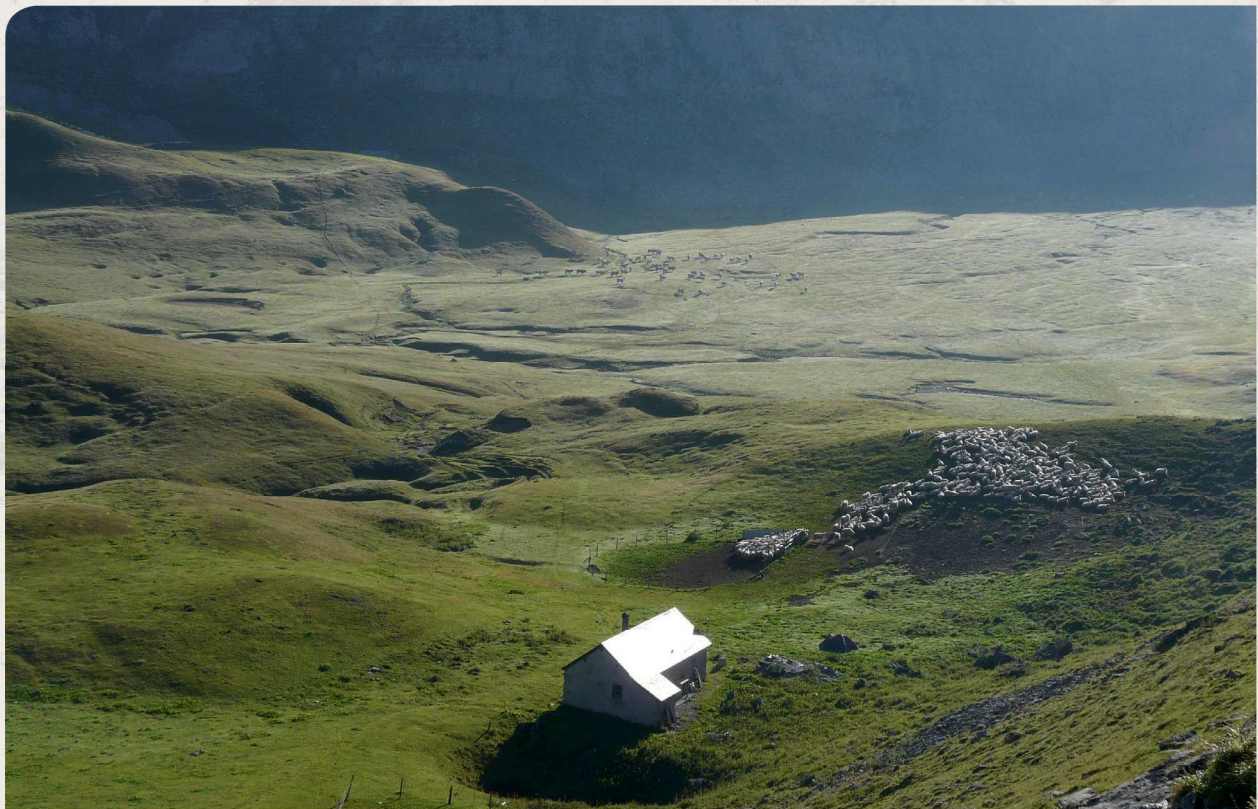
L'élevage transhumant, ou pastoralisme, se pratique sur de vastes espaces de haute et moyenne montagnes. Il maintient des emplois et contribue à des productions de qualité (fromages, viande). Les pratiques pastorales présentent également un intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité des paysages des milieux montagnards.



Cette activité est la plus impactée par la présence de l'ours, car ce dernier peut s'attaquer aux troupeaux. Même si la part de la prédation de l'ours représente moins de 0,1 % du cheptel qui estive dans les Pyrénées, certaines estives se trouvent très impactées. Pour cela, en complément des actions déjà en œuvre depuis 2006, le nouveau plan prévoit d'accroître le soutien au monde pastoral.

Le ministère de l'écologie **confirme ainsi le maintien et le développement de sa politique d'accompagnement** avec des appuis :

- pédagogiques pour la formation des éleveurs et des bergers aux techniques de protection contre la prédation ;
- humains pour renforcer la surveillance des troupeaux confrontés à des attaques répétées ou importantes ;
- techniques pour la mise en place de la protection des troupeaux (chiens de protection, parcs de nuit...) ;
- financiers pour améliorer le système d'indemnisation des dommages d'ours.



Cabane et brebis parquées © DREAL



La formation initiale des bergers doit être complétée, afin qu'ils soient formés aux techniques de protection des troupeaux contre la prédation

Les pistes d'amélioration

Pour un certain nombre d'estives, où les mesures classiques seraient inopérantes, il convient de rechercher par la médiation d'autres solutions innovantes, parfois au cas par cas. À la lumière des expériences passées, la formation des acteurs locaux et leur motivation apparaît comme des éléments essentiels à la réussite de la cohabitation.

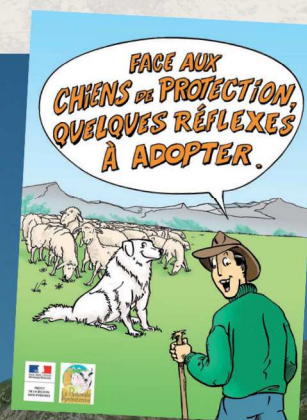
Il apparaît également le besoin de mettre en place :

- un réseau de médiateurs pastoraux d'animation et de bergers experts pour diagnostiquer et proposer des solutions adaptées aux estives les plus prédatées,
- des estives pilotes et des diagnostics pastoraux territorialisés pour pouvoir, d'une part, étudier les impacts zotechniques et sanitaires des mesures de prévention, d'autre part valider l'efficacité des mesures nouvelles proposées.

Comment réagir face à un chien de protection ?

Il n'est pas toujours rassurant de croiser le chemin d'un de ces gros chiens en pleine montagne. Afin de savoir comment réagir lors de ces rencontres, la DREAL Occitanie et la Pastorale pyrénéenne ont édité une brochure sur les comportements à tenir et ceux à éviter.

www.pastoralepyreneenne.fr



Chiens de protection © DREAL

Patrimonialisation de l'espèce

L'ours fait partie de l'identité culturelle des Pyrénées et a toujours alimenté les légendes, les mythes et l'imaginaire des populations. Sa présence pourrait devenir un atout pour l'image du territoire et être davantage valorisée dans les activités touristiques et artisanales pyrénéennes.

Un élément identitaire marqué

L'ours est couramment cité dans la littérature locale, les contes et légendes, les fêtes de village. Son image a aussi marqué les territoires à travers la patronymie (vallée d'Ossau), l'héraldique (commune de Massat en Ariège) et la cuisine (viennoiserie "patte d'ours"). Sa symbolique est aujourd'hui reprise dans le sport (ours de Tarbes en rugby à quinze, ours de Saint-Gaudens en jeu à XIII), parfois au-delà du massif (ours de Toulouse en football américain...).

Pour autant, le constat de conditions naturelles favorables doit être tempéré par celui d'une acceptation sociale qui reste à améliorer globalement sur la chaîne pyrénéenne vis-à-vis notamment de l'élevage. Les enquêtes faites sur le sujet continuent toutefois à montrer une attitude favorable de la population française, des départements pyrénéens et des montagnards vis-à-vis du maintien de l'ours dans les Pyrénées, voire du renforcement des populations.

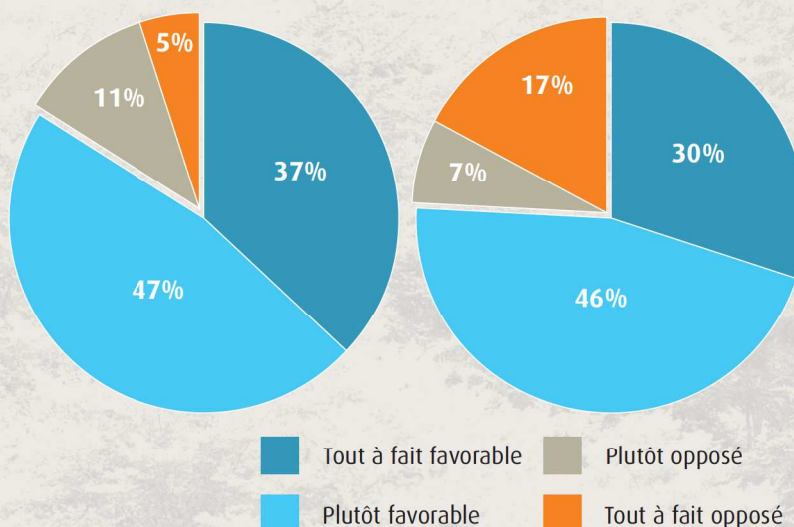


L'image et la présence de l'ours est une valeur forte pour le tourisme, plus de 600 commerçants des Pyrénées centrales la mettent déjà en avant

L'ours, une opportunité de communication ?

À l'instar de ce qui se fait dans la plupart des pays européens ayant conservé une population d'ours, l'image de l'animal pourrait être davantage valorisée localement par les acteurs du tourisme pour promouvoir le territoire.

Cette approche serait également l'occasion de constituer un collectif porteur de l'image de la biodiversité des Pyrénées, associant l'ensemble des partenaires professionnels intéressés.



Enquête IFOP 2018 : Avis des Français (à gauche) et plus précisément des habitants des Pyrénées occidentales (à droite) au sujet du maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées



Un territoire à ours dans les Hautes-Pyrénées © J.Sentilles - ONCFS

Recherche et développement d'une offre de promotion touristique

Cette proposition a pour principal objectif d'accompagner le développement économique du massif, en matière d'économie touristique et notamment de création d'emplois. Il est pour cela nécessaire de renforcer le modèle de développement, en prenant en compte la problématique de la saisonnalité des activités et des emplois, mais aussi en le centrant davantage autour de la valorisation des patrimoines naturels et culturels du massif qui fondent en partie sa spécificité.

Pour cela deux axes de travail seront suivis essentiellement en lien avec les activités de plein air :

- **Impliquer davantage les acteurs d'activités de montagne**, en leur proposant des formations afin qu'ils puissent communiquer sur l'ours et être acteur du réseau de recueil de données, en les informant par exemple de la présence d'ours en tanière, de femelles suitées ou d'ours à problème, ceci dans l'optique de préparer leurs itinéraires en évitant les zones concernées.

- **Mettre en place une structure fédératrice et d'animation d'un tourisme dédié à la biodiversité**. Un collectif porteur d'un tourisme orienté vers la biodiversité permettrait de fédérer les acteurs du tourisme autour d'une offre globale et diversifiée, mais aussi de développer des partenariats techniques, financiers et transfrontaliers, d'organiser la promotion de cette image, etc.



La préservation durable de l'ours repose sur une mobilisation collective. Sa réussite sera à porter au crédit des populations et des responsables pyrénéens, démontrant leur capacité à prendre en compte la biodiversité dans son ensemble, sans choisir entre des espèces souhaitables et des espèces indésirables parmi la faune et la flore pyrénéennes

